

du parti conservateur, durant les élections de 1940, avait engagé son parti contre la conscription. Je rappellerai au premier ministre et au comité que le parti conservateur n'a aucunement pris part à ces élections, que le parti conservateur avait été jeté par dessus bord, avait été torpillé et que le chef d'alors dirigeait durant ces élections le parti du gouvernement national. Je suis probablement le seul candidat de l'époque qui se soit présenté à titre de libéral-conservateur et ait été élu. Je ne pouvais accepter le parti du gouvernement national.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai eu bien soin de dire que le parti conservateur avait un autre nom pour les fins d'élections; il s'était affublé du nom de parti du gouvernement national. Je suis disposé non seulement à admettre que l'honorable député était le seul véritable représentant du parti, mais à l'en féliciter.

L'hon. M. HANSON: Je m'oppose fortement à cela. Je suis et ai toujours été un vrai représentant de mon parti, même si je n'ai pas consulté l'honorable premier ministre.

M. COLDWELL: Je reconnais avec le premier ministre, que nous consacrons beaucoup trop de temps au plébiscite. Il y a d'autres questions plus graves et nous devrions nous en occuper au lieu de nous chamailler au sujet de la phraséologie employée dans le plébiscite. Mais j'approuve l'amendement de l'honorable député de Macleod. Le premier ministre lui-même connaît bien l'anglais; s'il lit la question attentivement, il constatera que l'expression "restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire" modifie le mot "engagement", et que les engagements ont été pris relativement à l'envoi de troupes outre-mer. L'addition des mots "sur tout théâtre de guerre" préciserait le tout, et tout deviendrait très clair. Je prie le premier ministre et le Gouvernement d'y songer d'ici à demain, car il est maintenant onze heures.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je fais observer qu'il est onze heures.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING propose l'ajournement.

L'hon. M. HANSON: Que ferons-nous demain?

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous poursuivrons l'étude du bill n° 10, puis nous passerons aux autres questions, par ordre de numéro, inscrites au *Feuilleton*.

[M. Black (Yukon).]

L'hon. M. HANSON: Très bien.

(La motion est adoptée, et la séance est levée à onze heures et trois minutes du soir.)

Mardi 3 mars 1942

La séance est ouverte à trois heures.

LE PLAFOND DES SALAIRES

DÉCRET DU CONSEIL MODIFIANT L'ORDONNANCE
RELATIVE AUX SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE
ET CODIFIANT LES AMENDEMENTS ANTÉ-
RIEURS

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre le décret du conseil C.P. 1549 du 27 février 1942, modifiant l'ordonnance relative aux salaires en temps de guerre et incorporant dans l'ordonnance primitive les amendements d'aujourd'hui comme ceux qui ont été apportés antérieurement.

Le plus important des nouveaux amendements se rapporte aux seules industries de guerre; d'après ses dispositions, le ministre du Revenu national est autorisé à permettre, dans certains cas particuliers et dans des limites prescrites, l'ajustement des salaires versés à certaines personnes occupées dans ces industries, lorsqu'il y a lieu d'effectuer un tel ajustement conformément au principe général qui exige le maintien du salaire dominant pour une série déterminée de devoirs et de responsabilités. Il est également pourvu à l'ajustement des taux provisoires de salaire payés à ceux qui ont récemment obtenu un emploi ou un avancement comportant un salaire inférieur au taux normal payé pour le travail qu'ils accomplissent. Le décret contient des explications quant à l'objet des nouveaux amendements. J'ai marqué ces derniers sur les copies que je vais déposer.

COMITÉS PERMANENTS

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LA BANQUE DU CANADA—
PROJET DE COMITÉ DES COMMUNICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question d'importance générale à soulever et je prie la Chambre d'avoir l'indulgence d'écouter le bref exposé que je veux faire.

L'honorable député de Peel (M. Graydon) a demandé hier au ministre des Services nationaux de guerre (M. Thorson) si le rapport annuel de la Société Radio-Canada serait renvoyé à un comité spécial qui pourrait